

Séance du mercredi 18 juin 2025

Délibération n° 02_2025_066
Convention d'application relative à l'animation du Programme d'Études Préalables (PEP)
Montluçon Cher amont 2024 – 2026 : avenant n° 1

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 18 juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Pouvoir à Patrick BIGOT
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Pouvoir à Yann CADIER
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Sophie CUINIÈRES Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Didier DEVASSINE
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	Remplacé par Bernadette MERIEL
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Pascal COLLIN

Date de la convocation : 5 juin 2025
Date de l'affichage : 5 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250618-022025066
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 18 juin 2025

Délibération n° 02_2025_066

Convention d'application relative à l'animation du Programme d'Etudes Préalables (PEP) Montluçon Cher amont 2024 – 2026 : avenant n° 1

Monsieur Pascal COLLIN, Vice-Président présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de France ;

Vu la convention relative à l'animation du Programme d'Etudes Préalables (PEP)
Montluçon Cher amont 2024 – 2026

Considérant que « Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil opérationnel de gestion intégrée du risque inondation. Il ouvre le droit à des subventions de l'Etat (FPRNM : fonds de prévention des risques naturels majeurs) et de l'Europe (FEDER) pour mettre en œuvre des actions de prévention du risque d'inondation. Il se compose de deux étapes :

- Le Programme d'études préalables (PEP) : l'objectif est de réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire.
- Le PAPI est dédié à la finalisation des études opérationnelles et aux travaux.

Considérant que le PEP Montluçon Cher amont concerne un périmètre situé sur 3 régions, 3 départements et 7 EPCI.

Considérant que la Communauté de communes Cœur de France peut bénéficier de cet outil pour l'ensemble de ses actions en matière d'inondations réalisées sur la partie de son territoire appartenant au bassin versant du Cher et de ses affluents.

Considérant que le programme d'actions et le dépôt du dossier de candidature pour le PEP par l'Etablissement public Loire ont été validés par délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2024 et par l'Etat en mars 2024.

Considérant que la phase de concertation et d'élaboration a été longue, les actions étant principalement portées par L'Etablissement public Loire et la construction du PAPI intervenant en pleine période électorale, l'Etablissement Public Loire propose un avenant pour prolonger la durée du PEP d'un an et demi soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Ainsi, la mise en œuvre de cet avenant a une incidence sur l'utilisation des montants délibérés dans le cadre de la précédente délibération pour l'animation du PEP jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette demande inclue également la modification de certaines actions du programme d'actions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité et 1 abstention (Didier DEVASSINE),

- **approuve l'avenant du PEP au PAPI Montluçon Cher amont pour une prolongation d'un an et 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2026,**
- **autorise le financement de l'animation jusqu'au 31 décembre 2026 sur les montants déjà délibérés dans le cadre de la précédente délibération,**
- **valide la modification de certaines actions comme indiqué dans l'avenant ci-joint et approuve le nouveau plan de financement,**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout document correspondant.**



Le Président

Daniel BÔNE



Le secrétaire de séance

Pascal COLLIN

Programme d'Etudes Préalables (PEP) Montluçon Cher amont

Demande d'avenant n°1

12 mai 2025



PRÉVENTION
DES INONDATIONS
MONTLUÇON
CHER AMONT

PEP MONTLUÇON CHER AMONT



Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250618-992025066-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025



Table des matières

1.	Rappel du contexte.....	4
1.1.	Emergence.....	4
1.1.1.	TRI, SLGRI et PAPI de Montluçon.....	4
1.1.2.	Etude « 3P » sur le bassin versant du Cher et de ses affluents.....	4
1.2.	Périmètre.....	5
1.3.	Portage et animation.....	6
1.4.	Gouvernance	6
2.	Programme d'études préalables validé en 2024.....	8
2.1.	Les actions du programme	8
2.2.	Synthèse de l'avancement au printemps 2025	13
3.	Bilan d'exécution de la première année de mise en œuvre et perspectives.....	13
3.1.	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la culture du risque	13
3.1.1.	Culture du risque	14
3.1.2.	Amélioration de la connaissance.....	16
3.2.	Axe 2 « Surveillance, prévision des crues et des inondations ».....	17
3.3.	Axe 3 « Alerte et gestion de crise ».....	17
3.4.	Axe 4 « Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ».....	18
3.5.	Axe 5 « Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ».....	18
3.6.	Axe 6 « Ralentissement des écoulements ».....	19
3.7.	Axe 7 « Gestion des ouvrages de protection hydrauliques ».....	19
4.	Demande d'avenant.....	20
4.1.	Difficultés rencontrées et points à prendre en considération	Erreur ! Signet non défini.
4.1.1.	Une longue phase de concertation	20
4.1.2.	Portage des actions	21
4.1.3.	Etudes d'amélioration de la connaissance : marchés infructueux et complexité des actions	Erreur ! Signet non défini.
4.1.4.	Construction du PAPI dans une période électorale.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.	Objet de la demande	21
4.2.1.	Prolongation de la durée	21
4.2.2.	Changement d'axe pour une action	Erreur ! Signet non défini.
4.2.3.	Suppression, modifications d'action et évolutions budgétaires.....	21

4.3.1.....	22
4.3.2.....	22
4.3.3.....	22
4.2.4. Evolution des plannings prévisionnel.....	22

1. Rappel du contexte

1.1. Emergence

1.1.1. TRI, SLGRI et PAPI de Montluçon

L'arrêté Préfectoral n°12-255 du 26 novembre 2012 a défini le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Montluçon sur une partie du périmètre de Montluçon Communauté (6 communes concernées),

Entre 2015 et 2018 Montluçon Communauté a élaboré une stratégie locale de gestion du risque inondation avec l'appui méthodologique et technique de l'Etablissement public Loire.

Entre 2019 et 2020, Montluçon communauté a engagé la préparation d'un PAPI d'intention. Suite à plusieurs événements, Montluçon communauté a souhaité redéfinir le portage de la démarche et a ainsi sollicité, l'Etablissement public Loire

Entre 2021 et 2022, L'Etablissement public Loire a assuré l'animation du PAPI dans sa phase de mise en œuvre.

Des actions envisagées dans le cadre du PEP Montluçon Cher amont permettent le maintien et/ou le déploiement des actions initiées dans le cadre du PAPI d'intention de Montluçon et de nouvelles actions permettent d'élargir le champs d'actions du travail déjà engagé.

1.1.2. Etude « 3P » sur le bassin versant du Cher et de ses affluents

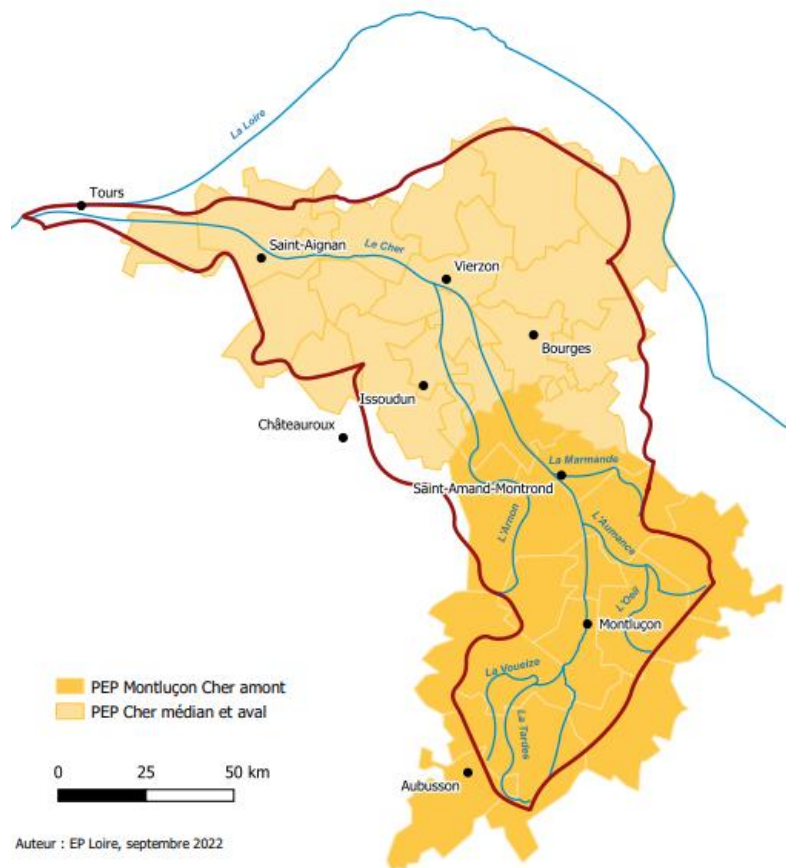
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Cher Amont » et « Cher Aval » notifient, dans leurs Plans d'Aménagement et de Gestion Durable PAGD respectifs, la nécessité d'engager des réflexions visant la réalisation d'une étude « 3P » sur le bassin du Cher (PAGD SAGE Cher Amont, page 130 et PAGD SAGE Cher Aval, page 169).

L'étude « 3P » (Prévision, Prévention, Protection) contre les inondations, portée par l'Etablissement public Loire, a été réalisée sur l'ensemble du bassin versant du Cher entre 2019 et 2021. Elle a permis d'homogénéiser et d'améliorer la connaissance de ce risque sur ce territoire en présentant un diagnostic complet.

Au vu du diagnostic établi, l'étude 3P a proposé un projet de programme d'actions généralistes visant à réduire la vulnérabilité du territoire. Ces actions se concentrent autour des 7 axes du cahier des charges PAPI 3.

Ce diagnostic et les données en découlant sont largement repris sur l'ensemble du dossier du PEP Montluçon Cher amont.

Les conclusions de cette étude ont également proposé une hypothèse de périmètres cohérents pour l'élaboration de deux PAPI à l'échelle du bassin du Cher (Cher amont et Cher médian et aval).



Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250618-992025066-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Figure 1 : Périmètre des PEP Montluçon Cher amont et Cher médian et aval envisagé dans le cadre de l'étude 3P Cher

1.2. Périmètre

Le périmètre du Programme d'Etudes Préliminaires (PEP) « Montluçon Cher amont » s'étend sur :

- 3 régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine),
- 3 départements (Allier, Cher et Creuse),
- 7 EPCI (Creuse confluence, Montluçon Communauté, Val de Cher, Pays de Tronçais, Berry Grand Sud, Cœur de France et Arnon Boischaut Cher),
- 2 syndicats (SMAB Voueize et SIRAH Arnon amont) sont engagés dans PEP « Montluçon Cher amont »,
- 90 communes.

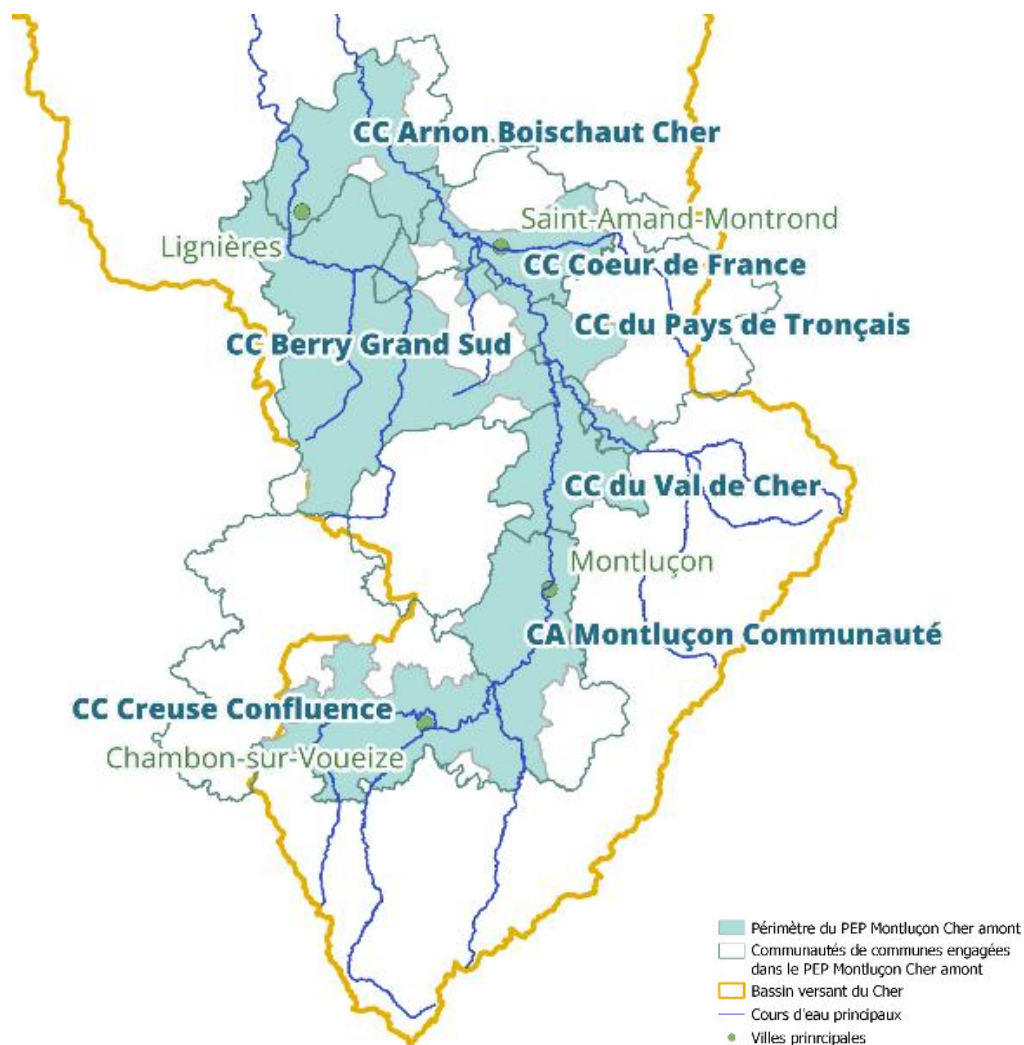


Figure 2 : Périmètre du PEP Montluçon Cher amont

1.3. Portage et animation

Le Programme d'Etudes Préalables « Montluçon Cher amont est porté par L'Établissement public Loire. Celui-ci a été créé par arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, succédant ainsi à l'Institution Interdépartementale pour la protection des vals de Loire contre les inondations. L'Établissement contribue à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Il assume la maîtrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interdépartemental ou interrégional. Son activité de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des acteurs ligériens le place comme structure référente.

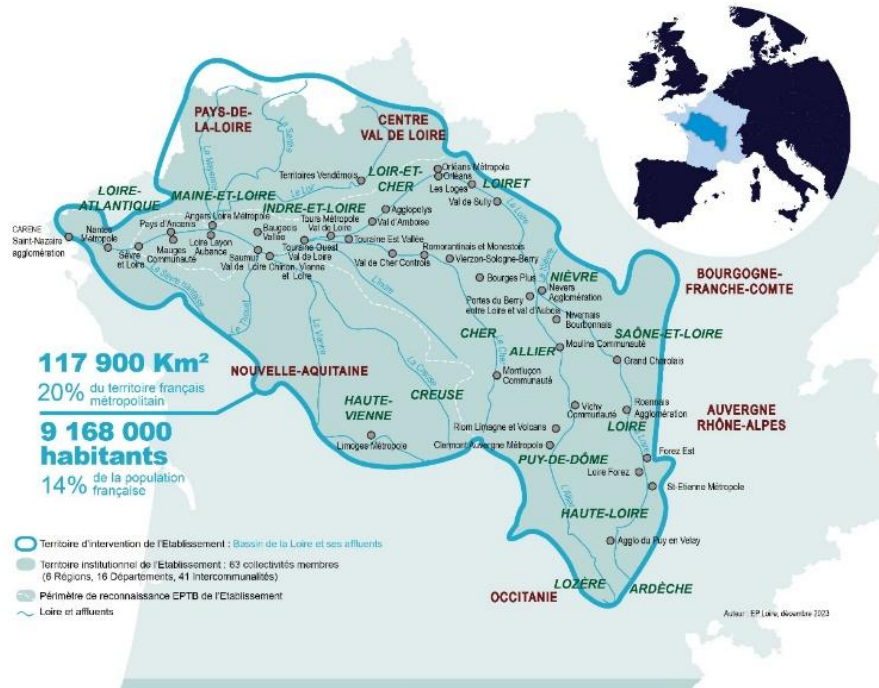


Figure 3 : Territoire d'intervention institutionnel

Les missions de l'Établissement sont axées sur ses deux principaux métiers : hydraulicien et développeur territorial. Elles s'exercent actuellement dans 4 principaux domaines : la gestion des ressources en eau stratégiques de Naussac et Villerest, l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, l'aménagement et la gestion des eaux, la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation. Sa vocation est de concilier les intérêts des collectivités et des usagers des différents territoires, également de prendre en compte les objectifs de réduction de leur vulnérabilité et de mise en valeur du patrimoine naturel et humain.

Il présente le statut juridique de syndicat mixte et compte plus de soixante collectivités et groupements de ces dernières.

1.4. Gouvernance

L'élaboration du programme d'études préalables s'est faite en concertation entre l'Établissement et les acteurs du territoire, futurs maîtres d'ouvrages ou partenaires techniques, avec pas moins de 40 réunions de concertation, 2 COPIL, 2 COTECH et 2 présentations à la CLE du SAGE Cher amont ainsi que de nombreux points téléphoniques moins formels.

Pour le PEP Montluçon Cher amont deux instances ont été définies comme suit :

Comité de Pilotage (CoPil)	Comité Technique (CoTech)
<ul style="list-style-type: none"> - Les élus référents ; - Les représentants des Communautés de communes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les élus référents ; - La cellule d'animation (agent chargé du PEP PAPI, représentant de l'EP Loire) ;

Accusé de réception en préfecture
 018-200036135-20250618-992025066-DE
 Date de télétransmission : 25/06/2025
 Date de réception préfecture : 25/06/2025

<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires techniques et financiers (DDT, DREAL...); - Les représentant des conseils Départementaux de la Creuse, l'Allier et le Cher, - Les représentants de l'Etat ; - Un représentant du SAGE ; - La cellule d'animation (agent chargé du PEP PAPI, représentant de l'EP Loire) ; - Les chambres de métiers, de commerces, d'agriculture représentant les acteurs économiques et agricoles ; - Les associations et structures pour la protection de l'environnement. <p>D'autres représentants (associations, communes, services de gestion de crise) pourront être invités au comité de pilotage selon l'ordre du jour et les actions abordées. Le comité de pilotage peut décider d'adapter ou de réviser le programme d'actions en termes de durée (il doit toutefois respecter la limite prévue dans le cahier des charges).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les représentants techniques des Communautés de communes ; - Les représentants techniques des services de l'Etat (DDT et/ou DREAL) ; - Les représentants des conseils Départementaux de la Creuse, l'Allier et le Cher. <p>D'autres représentants (partenaires financiers ; associations, communes, services de gestion de crise, chambres de métiers, de commerces, d'agriculture, gestionnaires des ouvrages de protection, les structures porteuses de SCoT, associations (protection de l'environnement, sensibilisation du public...) pourront être invités au comité technique selon l'ordre du jour et les actions abordées.</p>
--	---

Tableau 1 : Composition du Comité de pilotage et du Comité Technique du PEP Montluçon Cher amont

Les collectivités engagées dans la démarche sont représentées par un binôme élus-agents :

Collectivité	Référents
Creuse Confluence	Daniel BEUZE, Vice-Président Assainissement et GEMAPI Florent MATHIEU, DST
Montluçon Communauté	Jean-Pierre GUERIN, Vice-Président Eau et assainissement Pascal RULLION, Responsable du Service Transitions Ecologiques et Energétiques Patricia HUCHET
Val de Cher	Jérôme DUCHALET, Vice-Président Patrimoine communautaire et environnement Alexandra LAIRE, DGS Aurélié FOURNIER
Pays de Tronçais	Stéphanie CUSIN-PANIT Vice-Présidente Culture, patrimoine et environnement DUFOURNEAU Loïc, DGS
Berry Grand Sud	Mylène PIERRARD, Conseillère communautaire Nathalie DUCHET, Chef de Projet Transition Écologique
Cœur de France	Pascal COLLIN, Vice-Président <i>Assainissement collectif et non collectif (SPANC), de l'eau et de la GEMAPI</i> Sylvain CHARRIERE, Technicien Cécile DUMAY, Directrice de l'Aménagement du Territoire
Arnon Boischaux Cher	François GAMBAGE, Vice-Président GEMAPI, voirie et réhabilitation du bâtiment Colbert Sabrina BRACHE
SIRAH Arnon amont	Fabrice AUPETIT, Président En cours de recrutement, Chargé de mission rivière
SMAB Voueize	ROBY Catherine, Présidente Elodie SIMONET, Technicienne de rivière

Tableau 2 : Référents des collectivités engagés dans le PEP Montluçon Cher amont

Pour une meilleure représentation du territoire et suite à la proposition de l’Etablissement, Monsieur GUERIN, Vice-Président Montluçon Communauté et Monsieur COLIN, Vice-Président Coeur de France ont accepté la responsabilité d’être les élus référents du programme.

2. Programme d’études préalables validé en 2024

Après une déclaration d’intention en juillet 2021 et une très longue phase d’élaboration, le dossier de candidature du Programme d’Etudes Préalables (PEP) « Montluçon Cher amont » a été déposé le 17 janvier 2024 et validé par les services de l’Etat le 20 mars.

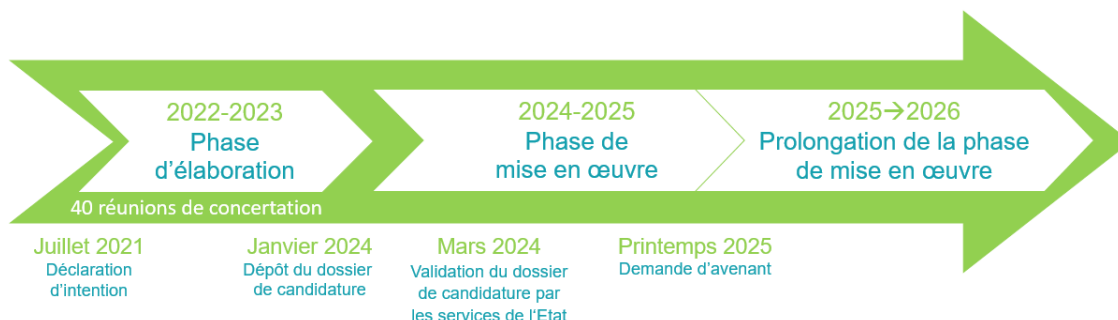


Figure 4 : Phase d’élaboration et de mise en œuvre du PEP Montluçon Cher amont

2.1. Les actions du programme, budget et planning prévisionnel

Le programme se compose de 35 actions réparties autour de 7 axes d’intervention, pour un montant global prévisionnel de 1 029 049.75 €.

La ventilation par axe est présentée dans le graphique ci-dessous :

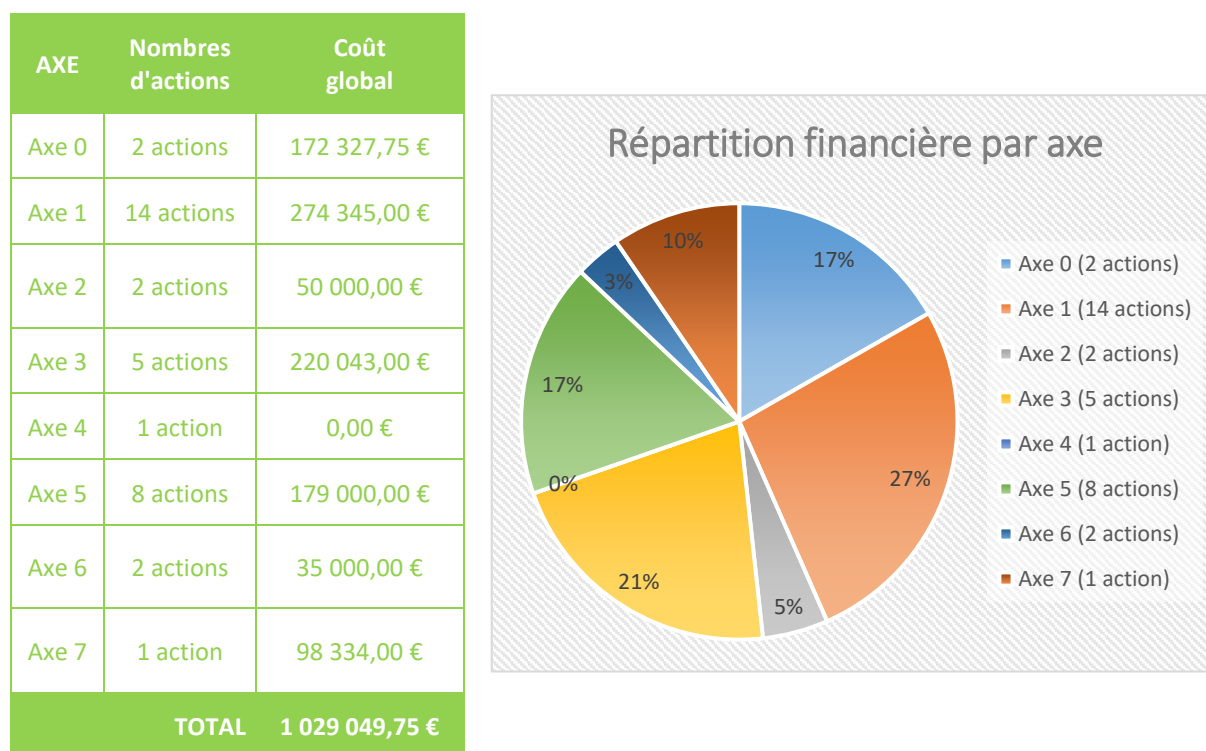


Figure 5 : Répartition financière du PEP Montluçon Cher amont en fonction des axes d’intervention

Le tableau suivant présente l'ensemble des actions du Programme d'Etudes Préalables Montluçon Cher amont en précisant le porteur, le territoire concerné et le planning prévisionnel.

Numéro et libellé de l'action		Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel	Territoire concerné	Planning prévisionnel
Axe 0 Animation du Programme d'Etudes Préalables au PAPI					
0.1	Animation du Programme d'études préalables (PEP) au PAPI Montluçon Cher amont	EP Loire animation	123 668 €	Périmètre du PEP	Avril 24 – Juin 26
0.2	Elaboration du PAPI et réalisation d'une évaluation environnementale	EP Loire animation et hors animation	58 210 €	Périmètre du PEP	Juillet 25 – Juin 26
Axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque					
1.1	Sensibilisation des équipes municipales et intercommunales	EP Loire animation		Communes, Intercommunalités et syndicats couverts par un PPRi ou équivalent	Avril 24 – Juin 26
1.2	Enquête et sensibilisation sur les secteurs couverts par un AZI ou une étude récente	EP Loire animation		Communes couvertes par un AZI ou une étude récente	Avril 24 – Juin 26
1.3	Appui à l'élaboration ou à la mise à jour des DICRIM	EP Loire animation		Périmètre du PEP	Avril 24 – Juin 26
1.4	Formation "bonnes pratiques pour le relevé de laisses et repères de crue post inondation"	EP Loire animation		Périmètre du PEP	Octobre 24 – Juin 26
1.5	Recensement et matérialisation de repères de crue	EP Loire hors animation	35 500 €	Creuse Confluence / Montluçon Communauté / Val de Cher / Cœur de France / SIRAH Arnon amont	Juillet 24 – Juin 26
1.6	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'échelle du PEP Montluçon Cher amont et mise en œuvre d'outils et d'actions de communication à l'attention du grand public	EP Loire hors animation	43 845 €	Creuse Confluence / Pays de Tronçais / Val de Cher / Berry Grand Sud / Cœur de France	Avril 24 – Juin 26
1.7	Valorisation des outils de communication existants et complémentarité avec de nouveaux outils à l'attention du grand public	EP Loire hors animation	20 000 €	Montluçon Communauté	Avril 24 – Juin 26

1.8	Communication et sensibilisation à destination des scolaires	EP Loire hors animation	38 000 €	Creuse Confluence / Montluçon Communauté / Pays de Tronçais / Val de Cher / Cœur de France / SIRAH Arnon amont / SMAB Voueize	Avril 24 – Juin 26
1.9	Information et sensibilisation des acteurs inhérents aux domaines de l'immobilier et du bâtiment	EP Loire hors animation	11 000 €	Montluçon Communauté	Janvier 25 – Juin 26
1.10	Porter à connaissance de l'étude sur les problématiques d'inondation par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles	EP Loire animation		Montluçon Communauté	Avril 24 – Juin 26
1.11	Etude de la problématique inondation par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles à l'échelle du territoire de la communauté de communes Val de Cher	EP Loire hors animation	15 000 €	Val de Cher	Avril 24 – Juin 26
1.12	Etude hydraulique sur les risques d'inondation liés aux débordements de la Marmande avec prise en compte de la configuration entre le cours d'eau et le canal de Berry et étude de l'influence de scénarios d'aménagement	EP Loire hors animation	60 000 €	Cœur de France	Juillet 24 – Juin 26
1.13	Impression de documents d'information préventive	EP Loire hors animation	11 000 €	Creuse Confluence / Val de Cher / Cœur de France / Berry Grand Sud / SIRAH Arnon amont / SMAB Voueize	Avril 24 – Juin 26
1.14	Etude des risques d'inondation sur la commune de Chambon-sur-Voueize	EP Loire hors animation	40 000 €	Creuse Confluence / SMAB Voueize	Juillet 24 – Juin 26
Axe 2 Surveillance, prévision des crues et des inondations					
2.1	Promotion de l'utilisation et de l'appropriation des outils existants de surveillance et de prévision VIGICRUE et APIC	EP Loire animation		Périmètre du PEP	Octobre 24 – Juin 26
2.2	Mise en place de dispositifs de surveillance et d'alerte spécifiques sur les affluents du Cher dans la traversée de l'agglomération de Montluçon	EP Loire hors animation	50 000 €	Montluçon Communauté	Avril 24 – Juin 26
Axe 3 Alerte et gestion de crise					
3.1	Appui aux communes pour l'optimisation et l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et création d'un environnement favorable pour le développement de l'intercommunalité en gestion de crise	EP Loire animation		Périmètre du PEP	Avril 24 – Juin 26
3.2	Mise en place de retour d'expérience de gestion de crise : RETEX	EP Loire animation		Périmètre du PEP	Avril 24 – Juin 26

3.3	Développement de l'intercommunalité en gestion de crise : élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, maintien de l'opérationnalité (exercices PIS/PCS) et recensement des systèmes d'alerte de la population en vue de leur adaptation et leur optimisation	EP Loire hors animation	203 043 €	Creuse Confluence / Montluçon Communauté / Pays de Tronçais / Val de Cher / Berry Grand Sud Cœur de France et Arnon Boischaut Cher en régie	Avril 24 – Juin 26
3.4	Mise en place de Plans de Continuité d'Activité (PCA)	EP Loire hors animation	17 000 €	Montluçon Communauté	Avril 24 – Juin 26
3.5	Actualisation des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)	CC Val de Cher	Animation interne	Val de Cher	Juillet 25 – Juin 26
Axe 4 Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme					
4.1	Sensibilisation aux risques d'inondation des acteurs porteurs des démarches SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) et PLU (Plan Local d'Urbanisme)	EP Loire animation		Périmètre du PEP	Avril 24 – Juin 26
Axe 5 Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens					
5.1	Promotion du dispositif d'autodiagnostic existant pour les acteurs économiques	EP Loire animation		Périmètre du PEP	Janvier 25 – Juin 26
5.2	Promotion du dispositif d'autodiagnostic existant pour le patrimoine culturel	EP Loire animation		Creuse Confluence / Montluçon Communauté / Val de Cher / Cœur de France / Arnon Boischaut Cher	Janvier 25 – Juin 26
5.3	Réalisation de diagnostics pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat	EP Loire hors animation	64 000 €	Creuse Confluence / Montluçon Communauté / Pays de Tronçais / Val de Cher / SIRAH Arnon amont	Avril 24 – Juin 26
5.4	Suivi et évaluation de la réalisation de travaux pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat	Propriétaires volontaires	20 000 €	Montluçon Communauté	Avril 24 – Juin 26
5.5	Suivi et évaluation de la réalisation de travaux pour la réduction de la vulnérabilité des établissements sensibles et des bâtiments publics	EP Loire animation		Montluçon Communauté	Avril 24 – Juin 26
5.6	Animation du groupe de travail « plan de circulation »	EP Loire animation		Montluçon Communauté	Janvier 25 – Juin 26

5.7	Mise en place d'un plan d'action spécifique post-inondation facilitant le retour à la normale - gestion des déchets post-inondation	EP Loire hors animation	60 000 €	Montluçon Communauté	Octobre 24 – Juin 26
5.8	Réalisation de diagnostics pour la réduction de la vulnérabilité des établissements publics et équipements sensibles	EP Loire hors animation	40 000 €	Montluçon Communauté / Val de Cher	Avril 24 – Juin 26
Axe 6 Gestion des écoulements					
6.1	Suivi de l'étude de la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) et de recherche de configurations favorables à l'optimisation des ZEC - secteur Gouzon/Chambon-sur-Voueize	EP Loire animation		SMAB Voueize / Creuse Confluence / Montluçon Communauté	Avril 24 – Décembre 25
6.2	Etude pour la préservation et l'optimisation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) / déclinaison opérationnelle sur le secteur de Lignièrès	EP Loire hors animation	35 000 €	SIRAH Arnon amont	Juillet 24 – Juin 26
Axe 7 Gestion des ouvrages de protection hydrauliques					
7.1	Etude de régularisation et de fiabilisation des systèmes d'endiguement de Montluçon et étude avant-projet	EP Loire hors animation	98 333 €	Montluçon Communauté	Avril 24 – Juin 26

2.2. Synthèse de l'avancement au printemps 2025

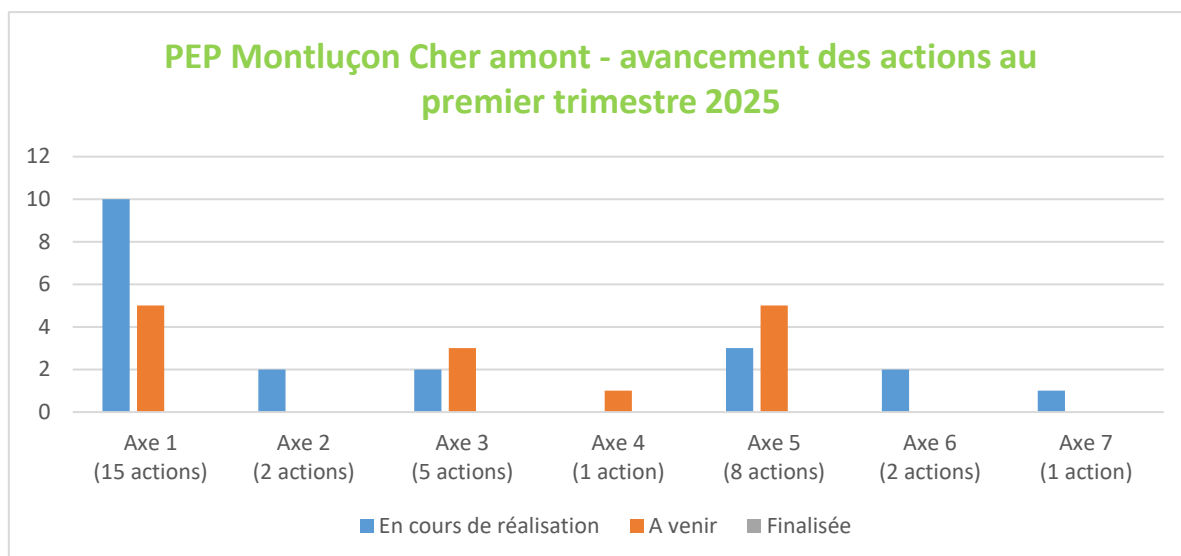


Figure 6 : Avancement des actions du PEP Montluçon Cher amont par axe au premier trimestre 2025

Sur les 34 actions du PEP Montluçon Cher amont, 20 actions sont engagées au printemps 2025.

3. Bilan d'exécution de la première année de mise en œuvre et perspectives dans le cadre de l'avenant

3.1. Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la culture du risque

Dans le cadre de l'axe 1 « Amélioration de la connaissance et de la culture du risque », 10 actions sur 15 ont pu être lancées en 2024.

Référence de l'action		Avancement avril 2025
1-1	Sensibilisation des équipes municipales et intercommunales	En cours de réalisation
1-2	Enquête et sensibilisation des équipes communales sur les secteurs couverts par un AZI ou une étude récente	En cours de réalisation
1-3	Appui à l'élaboration ou à la mise à jour des DICRIM	En cours de réalisation
1-4	Formation "bonnes pratiques pour le relevé de laisses et repères de crue post inondation"	En cours de réalisation
1-5	Recensement et matérialisation de repères de crue	En cours de réalisation
1-6	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'échelle du PEP Montluçon Cher amont et mise en œuvre d'outils et d'actions de communication à l'attention du grand public	En cours de réalisation
1-7	Valorisation des outils de communication existants et complémentarité avec de nouveaux outils à l'attention du grand public	En cours de réalisation
1-8	Communication et sensibilisation à destination des scolaires	En cours de réalisation
1-9	Information et sensibilisation des acteurs inhérents aux domaines de l'immobilier et du bâtiment	A venir
1-10	Porter à connaissance de l'étude sur les problématiques d'inondation par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles	A venir
1-11	Etude de la problématique inondation par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Val de Cher	A venir
1-12	Etude hydraulique sur les risques d'inondation liés aux débordements de la Marmande avec prise en compte de la configuration entre le cours d'eau et le canal de Berry et étude de l'influence de scénarios d'aménagement	En cours de réalisation
1-13	Impression de documents d'information préventive	A venir
1-14	Etude des risques d'inondation sur la commune de Chambon-sur-Voueize (23)	En cours de réalisation

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250618-992025066-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

1-15	Elaboration du PAPI et réalisation d'une évaluation environnementale (ancienne action 0.2)	A venir
------	--	---------

3.1.1. Culture du risque

L'action principale 1.1 « Sensibilisation des équipes municipales et intercommunales ») a permis la sensibilisation de 24 communes dans le cadre d'une première série de réunions ayant eu lieu entre septembre et décembre 2024. Cet appui a dû être adapté aux attentes du territoire, pouvant prendre la forme d'appui individuel ou de point lors de conférences des Maires par exemple.

Communauté de communes	Réunions	Nombre de participants
Montluçon Communauté	Atelier collectif annulé par manque de participants	-
Cœur de France	Sensibilisation lors de la conférence des Maires du 11 septembre 2024	16 communes et l'intercommunalité
Creuse Confluence	Atelier individuel de sensibilisation aux risques et aux crises le 3 octobre 2024 Chambonchard Atelier individuel de sensibilisation aux risques et aux crises le 11 mars 2025 Chambon-sur-Voueize	2 communes
Val de Cher	Atelier collectif de sensibilisation aux risques et aux crises le 14 octobre 2024	3 communes et l'intercommunalité
Pays de Tronçais	Atelier collectif de sensibilisation aux risques et aux crises le 25 novembre 2024	2 communes
Berry Grand Sud	Atelier individuel de sensibilisation aux risques et aux crises le 25 mars 2025 Epineuil-le-Fleuriel	1 commune

Dans le cadre de **l'action 2.2** « Enquête et sensibilisation des équipes communales sur les secteurs couverts par un AZI ou une étude récente », une réunion a également été organisée sur le territoire du SIRAH Arnon amont regroupant 11 communes.

Communauté de communes	Réunions	Nombre de participants
SIRAH Arnon amont	Atelier collectif de sensibilisation aux risques et aux crises le 13 décembre 2024	11 communes

Pour ce qui est de la **sensibilisation du grand public et des publics cibles**, différentes actions ont pu être engagées :

- **Adaptation de la trame DICRIM** de l'Établissement au territoire du PEP : appui à la commune de Saint-Victor de Montluçon Communauté (**action 1.3**),
- **Recensement et identification de sites pour la pose d'ensembles pédagogiques** « repères de crue » sur 8 communes (**action 1.5**), 8 sites sont envisagés actuellement sur les 23 prévus initialement :
 - o 2 communes de Creuse Confluence : Chambon-sur-Voueize et Chambonchard,
 - o 2 communes de Val de Cher : Reugny et Vallon-en-Sully,
 - o 3 communes de Cœur de France : Bouzais, Colombiers et Drevant,
 - o 1 commune du SIRAH Arnon amont : Lignièrès.

- **Elaboration d'une charte graphique** spécifique au PEP par les services de l'Établissement public Loire (**action 1.6**),



Figure 7 : Logotype et charte graphique du PEP Montluçon Cher amont

- Marché pour **l'élaboration d'outils de communication et de sensibilisation à destination du grand public** en cours d'analyse (**action 1.6**),
- **Co-organisation du village PLOUF** ainsi que **d'une réunion publique et d'une pièce de théâtre** (journées de sensibilisation à destination des scolaires et du grand public) de Montluçon Communauté prévus les 12, 13 et 14 juin 2025 (**action 1.7**),
- Notification en avril 2025 du marché pour **la réalisation de sensibilisation aux risques d'inondation en milieu scolaire** en 2025/2026 (**action 1.8**).

Concernant **l'action 1.4**, il a été organisé, en lien avec le SPC Loire-Allier-Cher-Indre et en coordination avec le PEP « Cher médian et aval », une **formation aux "bonnes pratiques pour le relevé de laisses et repères de crue post inondation"** sur le secteur Arnon amont mais **aucune commune du territoire n'a pu participer**.

Perspectives dans le cadre de l'avenant

En 2025-2026, pour donner suite aux actions engagées, il est prévu :

- L'envoi de **points d'information réguliers et ciblés** aux communes sur la gestion des risques et des crises (inscription à vigicrue, inscription à APIC et vigicrue flash, les moyens d'alerte, le plan d'intervention gradué...), **l'organisation d'une sensibilisation** lors d'une **conférence des Maires** de la **Communauté de communes Arnon Boischaux Cher** (**action 1.1**),
- La **sensibilisation des communes de Creuse Confluence** en lien avec l'élaboration du PICS (**action 1.2**),
- La **diffusion de trames DICRIM** aux communes (**action 1.3**),
- L'organisation de **formation aux "bonnes pratiques pour le relevé de laisses et repères de crue post inondation"** (la prochaine est prévue le 13 mai 2025 sur le secteur Voueize-Tardes-Cher amont) (**action 1.4**),
- La **rencontre de nouvelles communes pour l'identification de sites pédagogiques « repères de crue »**, commandes des éléments suite à la validation de l'Etat et des communes et livraison du matériel aux communes (**action 1.5**),
- Le suivi du prestataire pour **l'élaboration d'outils de communication et de sensibilisation** à destination du grand public (**action 1.6**),

- La **co-organisation du village PLOUF en juin 2025** en lien avec Montluçon Communauté, l'IFFO-RME et l'Etablissement public Loire (**action 1.7**),
- Le suivi du prestataire pour la **réalisation des kits pédagogiques et des animations** à destination des scolaires (**action 1.8**),

L'**action 1.9** « Information et **sensibilisation des acteurs** inhérents aux domaines **de l'immobilier et du bâtiment** » sera engagée en septembre 2025 au lieu de janvier 2025.

3.1.2. Amélioration de la connaissance

S'agissant de l'axe 1, des actions sont également en cours pour l'amélioration de la connaissance des risques d'inondation sur différents territoires :

- **Action 1.11 « Etude de la problématique inondation par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Val de Cher » :**
 - o Formation de l'animatrice à l'utilisation de l'outil Watersed développé par le BRGM.
- **Action 1.12 « Etude hydraulique sur les risques d'inondation liés aux débordements de la Marmande avec prise en compte de la configuration entre le cours d'eau et le canal de Berry et étude de l'influence de scénarios d'aménagement »**
 - o **L'appel d'offre** relatif à l'action 1.12 est resté **infructueux**.
 - o D'après les premiers retours des bureaux d'études, les **budgets prévisionnels** sont trop **faibles** notamment **au regard de la complexité hydraulique du secteur** et de la demande allant jusqu'à l'ACB
- **Action 1.14 « Etude d'amélioration de la connaissance des risques d'inondation à Chambon-sur-Voüeize » :**
 - o Recensement et prise de connaissance des documents historiques concernant la construction du mur de protection contre les inondations,
 - o Relevé topographique des différents murs de protection contre les inondations pour intégration à la modélisation hydraulique,
 - o Réalisation d'une modélisation hydraulique des risques d'inondation sur la commune de Chambon-sur-Voüeize par le Service de Prévision des Crues (SPC) Loire-Allier-Cher-Indre dans le cadre de la réalisation des ZIP-ZICH et non dans le cadre d'une prestation comme initialement prévu dans la fiche action,

Perspectives dans le cadre de l'avenant

En 2025-2026, pour donner suite aux actions engagées en 2024, il est prévu :

- **Action 1.11 « Etude de la problématique inondation par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Val de Cher »** : il est envisagé sa requalification en « **Etude de la problématique inondation par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Val de Cher** » en « **Analyse préliminaire pour l'identification des secteurs sensibles au risque d'inondation par ruissellement à l'échelle du territoire du PEP** » afin d'identifier les secteurs pouvant être impactés. Le recours à un stagiaire en 2026 est envisagé. Son budget prévisionnel est supprimé. Le financement de la gratification du stage se fera dans le cadre de l'animation (action 0.1)
- **Action 1.12 « Etude hydraulique sur les risques d'inondation liés aux débordements de la Marmande avec prise en compte de la configuration entre le cours d'eau et le canal de Berry et étude de l'influence de scénarios d'aménagement »** : suite à l'infructuosité de l'appel d'offre, la Communauté de communes Cœur de France envisage d'**augmenter le budget prévisionnel de 40 000 €, passant de 60 000 € à 100 000 €** afin de relancer un appel d'offre et mener à bien une action majeure pour son territoire ?

- **Action 1.14 « Etude d'amélioration de la connaissance des risques d'inondation à Chambon-sur-Voueize »** : l'analyse des scénarios d'inondation sur la commune de Chambon-sur-Voueize, la mise en concertation des acteurs territoriaux (communes et EPCI) et des services de l'Etat (DDT et DREAL) afin de définir les actions à engager pour identifier le rôle ou non des murs comme une étude géotechnique sur la résistance des murs.

Le lancement des actions 1.10 « Porter à connaissance de l'étude sur les problématiques d'inondation par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles » et 1.15 « Elaboration du PAPI et réalisation d'une évaluation environnementale » (ancienne action 0.2 voire §) est envisagé en 2025.

3.2. Axe 2 « Surveillance, prévision des crues et des inondations »

Référence de l'action		Avancement avril 2025
2.1	Promotion de l'utilisation et de l'appropriation des outils existants de surveillance et de prévision VIGICRUE et APIC	En cours de réalisation
2.2	Mise en place de dispositifs de surveillance et d'alerte spécifique	En cours de réalisation

Les 2 actions de l'axe 2 ont pu être engagées.

La **promotion de l'utilisation et de l'appropriation des outils existants de surveillance et de prévision VIGICRUE et APIC (action 2.1)** a été réalisé dans le cadre des réunions de sensibilisation des actions 1.1 et 1.2.

Concernant **l'action 2.2 « Mise en place de dispositifs de surveillance et d'alerte spécifique »**, une réunion a été organisé le 14 novembre 2024 entre les services de Montluçon Communauté, la ville de Montluçon et le Service de Prévision des Crues (SPC) Loire-Allier-Cher-Indre. Lors de cette réunion, l'Etablissement a pu **présenter à nouveau les résultats de l'étude mené dans le cadre du PAPI de Montluçon et le service de prévision des crues a pu apporter son expertise dans l'installation de stations de mesures.**

Perspectives dans le cadre de l'avenant

En 2025-2026, **l'action 2.1** se poursuivra sous la forme d'une **newsletter** à l'attention des communes, des intercommunalités et des syndicats et d'un rappel lors des différents appuis individuels et collectifs en matière de gestion de crise et d'information préventive.

Concernant **l'action 2.2, au regard des capacités de suivi et d'entretiens par les services de Montluçon Communauté**, il est envisagé dans un premier temps la pose de stations de mesures pour l'acquisition de données. A ce titre, une **réflexion** sera menée en 2025-2026 pour le « **recyclage** » des stations à disposition de **l'Etablissement public Loire** suite aux études HMUC.

3.3. Axe 3 « Alerte et gestion de crise »

Référence de l'action		Avancement avril 2025
3.1	Appui aux communes pour l'optimisation et l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et création d'un environnement favorable pour le développement de l'intercommunalité en gestion de crise	En cours de réalisation
3.2	Mise en place de retour d'expérience de gestion de crise : RETEX	A venir
3.3	Développement de l'intercommunalité en gestion de crise : élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, maintien de l'opérationnalité (exercices PIS/PCS) et recensement des systèmes d'alerte de la population en vue de leur adaptation et leur optimisation	En cours de réalisation
3.4	Mise en place de Plans de Continuité d'Activité (PCA)	A venir
3.5	Actualisation des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS)	Supprimé

Les 2 actions principales de l'axe 3 ont pu être engagées. Un appui en matière de gestion de crise a été mis en œuvre auprès des communes et des intercommunalités volontaires :

- Appuis à la **révision des Plans Communaux de Sauvegarde** des communes de Chambonchard, Chambon-sur-Voueize, Epineuil-le-Fleuriel, Saint-Victor, Bruère-Allichamps et Reugny (**action 3.1**),
- Lancement et notification du marché pour **l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde de la Communauté de communes Creuse Confluence sous prestation (action 3.3)**.

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250618-992025066-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Dans le cadre de ses appuis de bassin, l'Établissement a développé en 2024, une trame PICS pour les Communautés de communes de son territoire. Afin de tester les outils créés par le bureau d'études, des collectivités pilotes ont été sollicitées pour réaliser leur Plan Intercommunal de Sauvegarde. Ainsi, un accompagnement est apporté aux agents de la Communauté de communes Cœur de France dans cette démarche par l'animatrice du PEP (action 3.3).

Perspectives dans le cadre de l'avenant

Différentes communes souhaitent un **appui à la révision de leur Plan Communal de Sauvegarde (action 3.1)** suite aux ateliers de sensibilisation de l'action 1.1. Cet appui sera mis en œuvre en 2025-2026.

Concernant l'**action 3.3 « Développement de l'intercommunalité en gestion de crise : élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, maintien de l'opérationnalité (exercices PIS/PCS) et recensement des systèmes d'alerte de la population en vue de leur adaptation et leur optimisation »**, les Communautés de communes de l'Allier (Montluçon Communauté, Val de Cher et Pays de Tronçais) envisagent un partenariat proposé par le SDIS du département pour l'élaboration de leur PICS. Il en est de même pour la Communauté de communes Berry Grand Sud qui envisage un travail en régie avec le concours du SDIS du Cher.

L'**action 3.4 « Mise en place de Plans de Continuité d'Activité (PCA) »** concernant Montluçon Communauté sera en lien avec le travail engagé dans le cadre de l'action 3.3.

Concernant l'action 3.2, une fiche RETEX sera élaborée en 2025 pour intégration dans les PCS et PICS.

3.4. Axe 4 « Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme »

Référence de l'action		Avancement avril 2025
4.1	Sensibilisation aux risques d'inondation des acteurs porteurs des démarches SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) et PLU (Plan Local d'Urbanisme)	A venir

L'unique action de cet axe n'a pas encore été engagée.

3.5. Axe 5 « Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens »

Référence de l'action		Avancement avril 2025
5.1	Promotion du dispositif d'autodiagnostic existant pour les acteurs économiques	A venir
5.2	Promotion du dispositif d'autodiagnostic existant pour le patrimoine culturel	A venir
5.3	Réalisation de diagnostics pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat	En cours de réalisation
5.4	Suivi et évaluation de la réalisation de travaux pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat	En cours de réalisation
5.5	Suivi et évaluation de la réalisation de travaux pour la réduction de la vulnérabilité des établissements sensibles et des bâtiments publics	A venir
5.6	Animation du groupe de travail « plan de circulation »	A venir
5.7	Mise en place d'un plan d'action spécifique post-inondation facilitant le retour à la normale - gestion des déchets post-inondation	A venir
5.8	Réalisation de diagnostics pour la réduction de la vulnérabilité des établissements publics et équipements sensibles	En cours de réalisation

Dans le cadre de l'axe 5, **les actions de réduction de la vulnérabilité de l'habitat (action 5.3), des bâtiments et des équipements d'intérêt général (action 5.8)** face aux risques d'inondation, ont pu être **engagées** avec la notification du marché aux prestataires retenus (OSGAPI pour l'habitat et Bureau Véritas pour les bâtiments publics et les équipements d'intérêt général) et l'organisation des réunions de lancement en février 2025.

L'action **5.4 « Suivi et évaluation de la réalisation de travaux pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat »** est en cours de réalisation avec une **relance des habitants ayant bénéficié d'un diagnostic et un appui auprès des habitants volontaires**.

Le marché de l'**action 5.7 « Mise en place d'un plan d'action spécifique post-inondation facilitant le retour à la normale - gestion des déchets post-inondation »** est **en cours de lancement**.

Perspectives dans le cadre de l'avenant

En 2025-2026, il est envisagé :

- La valorisation par des campagnes de communication notamment auprès des relais départementaux les outils d'autodiagnostic « patrimoine culturel » (**action 5.2**) et « entreprises / activités agricoles » (**action 5.1**) développés par l'Etablissement public Loire et mis à jour récemment,
- La réalisation des **premiers diagnostics** « habitat » « bâtiments publics / équipement d'intérêt général » (**actions 5.3 et 5.8**) en 2025,
- Une relance auprès des différents bénéficiaires concernant l'**action 5.5 « Suivi et évaluation de la réalisation de travaux pour la réduction de la vulnérabilité des établissements sensibles et des bâtiments publics »**,
- L'organisation d'une première réunion d'échanges avec les services concernés de Montluçon Communauté et du Département de l'Allier au second semestre 2025 dans le cadre de l'**action 5.6 « Animation du groupe de travail « plan de circulation »**,
- Le suivi de l'**action 5.7 « Mise en place d'un plan d'action spécifique post-inondation facilitant le retour à la normale - gestion des déchets post-inondation »**.

3.6. Axe 6 « Ralentissement des écoulements »

	Référence de l'action	Avancement avril 2025
6.1	Suivi de l'étude de la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) et de recherche de configurations favorables à l'optimisation des ZEC - secteur Gouzou/Chambon-sur-Voueize	En cours de réalisation
6.2	Etude pour la préservation et l'optimisation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) / déclinaison opérationnelle sur le secteur de Lignièrès	En cours de réalisation

L'appel d'offre du marché de l'**action 6.2** « Etude pour la préservation et l'optimisation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) / déclinaison opérationnelle sur le secteur de Lignièrès » est resté **infructueux**.

Pour l'**action 6.1** « Suivi de l'étude de la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) et de recherche de configurations favorables à l'optimisation des ZEC - secteur Gouzou/Chambon-sur-Voueize », une rencontre a été organisée en fin d'année 2024 avec l'exploitant concerné par des travaux potentiels pour l'amélioration de la ZEC (en aval de Gouzou, lieu-dit de Réville).

Les travaux prévoyaient de **connecter le bras mort de la Voueize** (d'ailleurs probablement son ancien lit) dès l'atteinte d'un certain débit de crue. Le constat est que **l'exploitant n'est pas forcément favorable** à tout changement, il ne veut pas forcément plus d'eau dans sa parcelle ni moins. Les travaux envisagés auraient pu permettre justement d'améliorer la mise en eau du bras mort et d'offrir un peu plus d'eau pour l'abreuvement du bétail.

Néanmoins, d'un point de vue hydraulique pour l'amélioration de la ZEC, la plus-value reste minime et assez **couteuse**. Considérant aussi que le modèle du bureau d'étude doit être erroné (au regard du constat du service de prévisions des crues), il y a **trop d'incertitude pour poursuivre ce projet en l'état**.

Par contre, il est à noter que **cette ZEC est déjà fonctionnelle et présente un grand intérêt** donc il reste **nécessaire de ne pas dégrader le site**. Une **sensibilisation / information sera faite en ce sens** pour maintenir l'existant et sa fonctionnalité.

Perspectives dans le cadre de l'avenant

Concernant l'**action 6.2** « Etude pour la préservation et l'optimisation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) / déclinaison opérationnelle sur le secteur de Lignièrès », le **SIRAH Arnon amont ne souhaite pas augmenter le budget**. Il est donc envisagé d'engager une procédure au gré à gré avec le prestataire retenu pour des études similaires menées sur l'Arnon aval et la Théols dans le cadre du PEP Cher médian et aval.

Référence de l'action	Avancement avril 2025
	Accusé de réception en préfecture 018-200036135-20250618-992025066-DE Date de télétransmission : 25/06/2025 Date de réception préfecture : 25/06/2025

3.7. Axe 7 « Gestion des ouvrages de protection hydrauliques »

7.1	Etude de régularisation et de fiabilisation des systèmes d'endiguement de Montluçon et étude avant-projet	En cours de réalisation
-----	---	-------------------------

L'action 7.1 s'est poursuivie en 2024. L'Etude de régularisation et de fiabilisation des systèmes d'endiguement de Montluçon a été menée par le service Dignes de l'Établissement public Loire en lien avec les services de Montluçon Communauté et de la ville de Montluçon.

La rédaction du document d'organisation pour l'entretien courant de l'ouvrage et sa surveillance en période de crue est en cours de finalisation. Ce document sera joint semaine à l'Etude de dangers et au dossier de demande d'autorisation afin d'être transmis au service instructeur au second trimestre 2025.

Perspectives dans le cadre de l'avenant

L'instruction du dossier par la police de l'eau (DDT03) devrait prendre environ 6 mois avec des échanges avec l'EP Loire et Montluçon communauté. L'arrêté préfectoral portant autorisation du système d'endiguement devrait être publié fin 2025 au plus tôt.

4. Demande d'avenant

4.1. Un contexte compliqué

Pour compléter l'état d'avancement et les perspectives envisagés pour chaque action, il est présenté ci-après les difficultés rencontrées dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre du programme.

4.1.1. Une longue phase de concertation

L'engagement dans la démarche du Programme d'Études Préalables a été initiée en juillet 2021 avec le dépôt de la déclaration d'intention, conformément au Cahier des Charges PAPI 3. Ce dépôt a ainsi marqué le début de la période de réalisation prévue, soit quatre ans.

Une longue phase de concertation a dû être menée de juillet 2021 à décembre 2023 pour définir le programme d'actions du PEP, laissant, de fait, après prise en compte du délai de validation du dossier de candidature par les services de l'Etat, 15 mois seulement pour la mise en œuvre du PEP comprenant 35 actions dont 34 portées par l'Établissement public Loire.

Le contexte sanitaire et les confinements successifs relatifs à l'épidémie de COVID n'ont pas favorisé la fluidité des échanges au démarrage du PEP. La communication autour des projets et actions n'a pu redémarrer que très progressivement suite à cette période. Les visioconférences organisées en juin-juillet 2021 (suite à la restitution de [l'étude 3P Cher](#)) puis en janvier-février 2022 n'ont permis qu'une adhésion relative des collectivités du territoire. Ce n'est qu'après des rencontres en présentiel organisées en juin-juillet 2022 que les collectivités ont compris le sens de ce programme en identifiant leurs enjeux et les actions à mettre en œuvre pour agir.

Il est également à noter qu'entre juillet 2021 et juin 2022, le temps de l'animateur consacré à la démarche n'était pas de 100 %, en effet, il était partagé entre la finalisation du PAPI d'intention de Montluçon et le lancement du PEP Montluçon Cher amont. De plus, pour ce qui concerne l'animation, lors de la période de lancement de juillet à novembre 2021, celle-ci a été portée dans le cadre d'un remplacement congé maternité ne permettant un déploiement totalement favorable.

Aussi, le territoire concerné par le PEP Montluçon Cher amont est un secteur rural avec des collectivités ayant globalement assez peu de ressources financières. L'élaboration du PEP a demandé un grand nombre de réunions de concertation (40) et énormément de pédagogie pour permettre aux acteurs de s'approprier la thématique. Cette phase de construction venait pourtant directement à la suite de l'étude 3P sur le bassin du Cher et une sollicitation de ces mêmes acteurs. Pour rappel, le territoire n'a pas connu d'événements d'inondation depuis 2001.

Des échanges très tardifs entre les services de l'Etat et l'Établissement intervenus en juin 2023 ont réinterrogé le périmètre et la stratégie du PEP initialement envisagé suite au travail de concertation. Une nouvelle phase de

concertation a dû ainsi être initiée de juillet à décembre 2023 afin de redéfinir le périmètre et de prioriser les actions sur les secteurs à enjeux.

La succession de ces différentes étapes, bien qu'indispensables à la réussite future de la démarche, se sont révélées très chronophage.

4.1.2. Des actions principalement portées par l'Établissement public Loire

Comme rappelé précédemment, le contexte particuliers (typologie et moyens financiers des collectivités concernées) fait que l'Établissement porte l'ensemble des actions (sauf l'action 3.5) prévues dans le PEP.

A noter une autre difficulté en interne, l'Établissement public Loire connaît, depuis le début de l'année 2024, un volume de traitement de marchés publics plus important, lié à la prise de compétence sur les systèmes d'endiguement (décret n° 2023-1074 du 21 novembre 2023). Ce volume a engendré des retards sur la publication de plusieurs marchés, dont ceux concernant les actions du PEP Montluçon Cher amont.

En raison du nombre important d'actions à mettre en œuvre et le temps restant pour amener la démarche à son terme, il apparaît nécessaire d'allonger la durée du PEP afin de mener à bien l'ensemble de la démarche.

4.1.3. Une construction du PAPI en période électorale

Au mois de mars 2026 auront lieu les élections municipales.

Cette période aura, dans un premier temps, un impact sur la mise en œuvre et la finalisation d'un grand nombre d'actions du PEP sollicitant les communes mais également les intercommunalités. Pendant, quelques mois les interlocuteurs seront occupés par l'organisation des élections municipales et ne pourront pas participer aux réunions et travailler sur leurs dossiers tel que ceux concernant l'information préventive ou la gestion de crise.

L'impact se fera également sur la construction du PAPI. Suite à leur prise de fonction, les nouvelles équipes auront beaucoup de sujets à traiter et devront faire de prioriser leurs interventions. Il sera ainsi nécessaire de mobiliser à nouveau les acteurs sur la prévention des inondations en ayant une approche pédagogique. Les nouvelles équipes ne valideront pas le projet des anciennes sans une certaine concertation et appropriation afin d'être les acteurs de ce nouveau programme.

Ainsi, durant les mois précédents et suivants les élections il sera difficile de mobiliser les acteurs autour de la table pour la finalisation du PEP et la construction du PAPI. Puis les mois suivants les élections, il faudra prévoir une période longue pour la mobilisation, la sensibilisation et la prise de décisions des nouvelles équipes.

4.2. Objet de la demande

4.2.1. Prolongation de la durée

La demande d'avenant porte principalement sur une prolongation de la durée du PEP.

Pour répondre aux perspectives de clôture des actions évoquées dans la partie « 3. Bilan d'exécution de la première année de mise en œuvre et perspectives dans le cadre de l'avenant », aux difficultés rencontrées citées précédemment et sur la base du cahier des charges PAPI 3, la demande de prolongation porte à minima sur un an soit jusqu'à juin 2026.

Cependant, le contexte compliqué rappelé ci-dessus, nous amène à solliciter la possibilité d'obtenir une dérogation à ce régime de 6 mois supplémentaires pour aller jusqu'au 31 décembre 2026 y compris concernant l'animation. Cette période complémentaire nous semble à ce jour indispensable pour terminer de manière sereine les actions engagées et prévues et dans le même temps préparer le dossier de PAPI.

4.2.2. Suppression, requalification d'actions et évolutions budgétaires

Requalification et changement d'axe de l'action 0.2

L'action 0.2 « Elaboration du PAPI et réalisation d'une évaluation environnementale » a été placée dans l'axe 0. D'après les documents de financement de l'Etat (TF0.2 ET TFS), cette action aurait dû être intégrée à l'axe 1.

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250618-992025066-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Au même titre, l'obtention de la subvention FEDER pour cette action ne sera possible que si celle-ci est déplacée dans l'axe 1. Il est proposé de **modifier l'action 0.2 en action 1.15**.

Pour le PEP « Montluçon Cher amont », l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire, **l'action est requalifiée pour l'élaboration du PAPI et la réalisation d'une analyse environnementale**.

Requalification et évolution budgétaire de l'action 1.11

Il est envisagé de requalifier **l'action 1.11 « Etude de la problématique inondation par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Val de Cher » en « Analyse préliminaire pour l'identification des secteurs sensibles au risque d'inondation par ruissellement à l'échelle du territoire du PEP »** afin d'identifier les secteurs pouvant être impactés. Le recours à un stagiaire en 2026 est envisagé. Son budget prévisionnel est supprimé. Le financement de la gratification du stage se fera dans le cadre de l'animation (action 0.1).

Evolution budgétaire de l'action 1.12

Concernant l'action 1.12 « Etude hydraulique sur les risques d'inondation liés aux débordements de la Marmande avec prise en compte de la configuration entre le cours d'eau et le canal de Berry et étude de l'influence de scénarios d'aménagement » : Comme évoqué précédemment (§3.1.2), suite à l'infructuosité de l'appel d'offre, la Communauté de communes Cœur de France envisage d'**augmenter le budget prévisionnel de 40 000 €, passant de 60 000 € à 100 000 €** afin de relancer un appel d'offre et mener à bien une action majeure pour son territoire.

Suppression de l'action 3.5 « Actualisation des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) »

Faute de moyens humains, l'action 3.5 « Actualisation des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) » porté par la Communauté de communes Val de Cher doit être supprimée du PEP « Montluçon Cher amont ». Dans le cadre des actions d'appui aux communes, l'Etablissement public Loire fera un rappel aux communes sur ce point.

4.2.3. Tableau récapitulatif des évolutions par action

Référence et libellé initial de la fiche-action du PAPI	Référence et libellé de la fiche-action du PAPI modifiés dans le cadre de l'avenant	Budget initial	Budget modifié dans le cadre de la demande d'avenant	Planning initial	Planning modifié si avenant prolongation animation validé au 30/06/2026	Planning modifié si avenant prolongation animation validé au 31/12/2026
Axe 0 : Animation						
0.1	Animation du Programme d'Etudes Préalables au PAPI			114 117,75 €	114 117,75 €	Avril 24 Juin 26 Décembre 2026
0.2	Elaboration du PAPI et réalisation d'une évaluation environnementale	0.2	Elaboration du PAPI et réalisation d'une évaluation environnementale	58 210,00 €	58 210,00 €	Juillet 25 Juin 26 Décembre 2026
Voir action 1.15 Elaboration du PAPI et réalisation d'une évaluation environnementale						
TOTAL				172 327,75 €	114 117,75 €	
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque						
1.1	Sensibilisation des équipes municipales et intercommunales			0,00 €	0,00 €	Avril 24 Juin 26 Décembre 26
1.2	Enquête et sensibilisation des équipes communales sur les secteurs couverts par un AZI ou une étude récente			0,00 €	0,00 €	Avril 24 Juin 26 Décembre 26
1.3	Appui à l'élaboration ou à la mise à jour des DICRIM			0,00 €	0,00 €	Avril 24 Juin 26 Décembre 26
1.4	Formation "bonnes pratiques pour le relevé de laisses et repères de crue post inondation"			0,00 €	0,00 €	Octobre 24 Décembre 25 Juin 2026 Juin 2026
1.5	Recensement et matérialisation de repères de crues			35 500,00 €	35 500,00 €	Juillet 24 Juin 26 Décembre 26 Décembre 26
1.6	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'échelle du PEP Montluçon Cher amont et mise en œuvre d'outils et d'actions de communication à l'attention du grand public			43 845,00 €	43 845,00 €	Avril 24 Juin 26 Décembre 26
1.7	Valorisation des outils de communication existants et complémentarité avec de nouveaux outils à l'attention du grand public			20 000,00 €	20 000,00 €	Avril 24 Juin 26 Décembre 26
1.8	Communication et sensibilisation à destination des scolaires			38 000,00 €	38 000,00 €	Avril 24 Juin 26 Décembre 26
1.9	Information et sensibilisation des acteurs inhérents aux domaines de l'immobilier et du bâtiment			11 000,00 €	11 000,00 €	Janvier 25 Juin 26 Décembre 26
1.10	Porter à connaissance de l'étude sur les problématiques d'inondation par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles			0,00 €	0,00 €	Avril 24 Décembre 25 Juin 26 Juin 26
1.11	Etude de la problématique inondation par ruissellement liée à des pluviométries exceptionnelles à l'échelle du territoire de la communauté de communes Val de Cher	1.11	Analyse préliminaire pour l'identification des secteurs sensibles aux risques d'inondation par ruissellement à l'échelle du territoire du PEP	15 000,00 €	0,00 €	Avril 24 Juin 26 Septembre 26 Septembre 26
1.12	Etude hydraulique sur les risques d'inondation liés aux débordements de la Marmande avec prise en compte de la configuration entre le cours d'eau et le canal de Berry et étude de l'influence de scénarios d'aménagement			60 000,00 €	100 000,00 €	Juillet 24 Juin 26 Décembre 26 Décembre 26
1.13	Impression de documents d'information préventive			11 000,00 €	11 000,00 €	Avril 24 Juin 26 Décembre 26
1.14	Etude des risques d'inondation sur la commune de Chambon-sur-Voueize (23)			40 000,00 €	40 000,00 €	Juillet 24 Juin 26 Décembre 26 Décembre 26
0.2	Elaboration du PAPI et réalisation d'une évaluation environnementale	1.15	Elaboration du PAPI et réalisation d'une évaluation environnementale	58 210,00 €	58 210,00 €	Juillet 25 Juin 26 Décembre 26 Décembre 26
TOTAL				274 345,00 €	357 555,00 €	
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations						
2.1	Promotion de l'utilisation et de l'appropriation des outils existants de surveillance et de prévision VIGICRUE et APIC			0,00 €	0,00 €	Octobre 24 Décembre 25 Décembre 25
2.2	Mise en place de dispositifs de surveillance et d'alerte spécifique			50 000,00 €	50 000,00 €	Avril 24 Juin 26 Décembre 26
TOTAL				50 000,00 €	50 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20250618-992025066-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Axe 3 : Alerte et gestion de crise								
3.1	Appui aux communes pour l'optimisation et l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et création d'un environnement favorable pour le développement de l'intercommunalité en gestion de crise			0,00 €	0,00 €	Avril 24 Décembre 25	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Décembre 26
3.2	Mise en place de retour d'expérience de gestion de crise : RETEX			0,00 €	0,00 €	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Juin 26
3.3	Développement de l'intercommunalité en gestion de crise : élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, maintien de l'opérationnalité (exercices PIS/PCS) et recensement des systèmes d'alerte de la population en vue de leur adaptation et leur optimisation			203 043,00 €	203 043,00 €	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Décembre 26	Avril 24 Décembre 26
3.4	Mise en place de Plans de Continuité d'Activité (PCA)			17 000,00 €	17 000,00 €	Avril 24 Juin 26	-	-
3.5	Actualisation des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)	3.5	Actualisation des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)	0,00 €	0,00 €	Juillet 25 Juin 26	Juillet 25 Juin 26	Juillet 25 Juin 26
TOTAL				220 043,00 €	220 043,00 €			
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme								
4.1	Sensibilisation aux risques d'inondation des acteurs porteurs des démarches SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) et PLU (Plan Local d'Urbanisme)			0,00 €	0,00 €	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Juin 26
TOTAL avec 4				0,00 €	0,00 €			
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens								
5.1	Promotion du dispositif d'autodiagnostic existant pour les acteurs économiques			0,00 €	0,00 €	Janvier 25 Juin 26	Janvier 25 Juin 26	Janvier 25 Décembre 26
5.2	Promotion du dispositif d'autodiagnostic existant pour le patrimoine culturel			0,00 €	0,00 €	Janvier 25 Juin 26	Janvier 25 Juin 26	Janvier 25 Décembre 26
5.3	Réalisation de diagnostics pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat			64 000,00 €	64 000,00 €	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Juin 26
5.4	Suivi et évaluation de la réalisation de travaux pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat			20 000,00 €	20 000,00 €	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Décembre 26
5.5	Suivi et évaluation de la réalisation de travaux pour la réduction de la vulnérabilité des établissements sensibles et des bâtiments publics			0,00 €	0,00 €	Avril 24 Décembre 25	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Décembre 26
5.6	Animation du groupe de travail « plan de circulation »			0,00 €	0,00 €	Janvier 25 Décembre 25	Janvier 25 Juin 26	Janvier 25 Décembre 26
5.7	Mise en place d'un plan d'action spécifique post-inondation facilitant le retour à la normale - gestion des déchets post-inondation			55 000,00 €	55 000,00 €	Octobre 24 Juin 26	Octobre 24 Décembre 26	Octobre 24 Décembre 26
5.8	Réalisation de diagnostics pour la réduction de la vulnérabilité des établissements publics et équipements sensibles			40 000,00 €	40 000,00 €	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Juin 26
TOTAL axe 5				179 000,00 €	179 000,00 €			
Axe 6 : Ralentissement des écoulements								
6.1	Suivi de l'étude de la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) et de recherche de configurations favorables à l'optimisation des ZEC - secteur Gouzou/Chambon-sur-Voueize			0,00 €	0,00 €	Avril 24 Décembre 25	Avril 24 Décembre 25	Avril 24 Décembre 25
6.2	Etude pour la préservation et l'optimisation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) / déclinaison opérationnelle sur le secteur de Lignières			35 000,00 €	35 000,00 €	Juillet 24 Juin 26	Juillet 24 Décembre 26	Juillet 24 Décembre 26
TOTAL avec 6				35 000,00 €	35 000,00 €			
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques								
7.1	Etude de régularisation et de fiabilisation des systèmes d'endiguement de Montluçon et étude avant-projet			98 334,00 €	98 334,00 €	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Juin 26	Avril 24 Juin 26
TOTAL axe 7				98 334,00 €	98 334,00 €			
TOTAL				1 029 049,75	1 054 049,75			